ANNEXE 1 : mandat, réforme de l'éducation du Yukon, septembre 2005

Présentation

Faire en sorte que les élèves appartenant aux communautés des Premières nations obtiennent des résultats comparables à ceux des autres élèves et réussissent aussi bien leur scolarité demeure un défi pour les gouvernements des Premières nations et pour le ministère de l'Éducation du Yukon.

Le ministre de l'Éducation et le président du Comité des chefs des Premières nations du Yukon sur l'éducation (YCCOE) ont suggéré que les deux paliers de gouvernement collaborent en vue de modifier le système éducatif, dans le souci de mieux répondre aux besoins des Premières nations. Tous les partenaires du secteur doivent être associés au projet de réforme de l'éducation. Un certain nombre de consultations ont eu lieu ces dernières années, la plus importante étant la révision de la *Loi sur l'éducation*. L'exercice ne serait pas encore achevé. Quelque 7 500 observations ont été reçues, dont le quart se rapporte à la *Loi*.

Les Premières nations du Yukon se sont retirées avant la conclusion du processus et le projet de loi n'a pas été adopté. Elles ont voté des résolutions et mené des études demandant toutes que des modifications soient apportées au système d'éducation.

L'éducation continue d'être à l'ordre du jour des réunions du Forum intergouvernemental au cours desquelles les chefs du Yukon ont exprimé un vif mécontentement.

S'inspirant de la révision de la *Loi sur l'enfance* et de la consultation sur les services correctionnels, jugées recevables par le ministre de l'Éducation et le Conseil des Premières nations du Yukon (CYFN), le projet de réforme établira un processus de consultation avec les partenaires du monde de l'éducation et amorcera des changements visant à améliorer le système scolaire et à faire face aux enjeux actuels.

Comme dans le cas de la révision de la *Loi sur l'enfance* et de la consultation sur les services correctionnels, la Première nation des Kwanlin Dün et le Conseil tribal des Kaska seront invités à se joindre au processus en qualité de membres du Comité de direction du projet. Cette invitation sera élargie aux communautés qui ne sont pas membres du CYFN car le processus reconnaît les compétences de toutes les Premières nations et du gouvernement du Yukon en matière d'éducation.

Il a été convenu que les deux paliers de gouvernement participeraient au projet, sans que cela ne porte atteinte aux négociations de quelque transfert de responsabilité que ce soit autorisé par les ententes sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations du Yukon ou par tout autre accord bilatéral entre les parties, y compris le Canada.

Objet

La présente consultation vise à :

a engager les Premières nations et les autres partenaires du milieu de l'éducation à modifier de manière constructive et durable le système d'éducation du Yukon et à

veiller à ce que ce dernier réponde aux besoins et aux aspirations de tous les Yukonnais.

b amorcer la réforme du système d'éducation en mettant l'accent sur :
- les objectifs et résultats communs à atteindre;
- les obstacles actuels à l'atteinte des objectifs et résultats communs;
- les stratégies visant à lever les obstacles – lois, structures, programmes, administration, etc.,

c mettre en œuvre un plan d'action convenu d'un commun accord et assorti de priorités pour la réforme de l'éducation au Yukon.

La consultation comprendra des discussions avec les Premières nations ainsi qu'avec les parents et les autres intervenants dans tout le territoire du Yukon. On rassemblera et étudiera les informations issues de la révision de la *Loi sur l'éducation*, des évaluations des besoins et des nombreuses études sur l'éducation qui ont été réalisées au Yukon depuis quelques années. Ce processus ne remplacera pas les accords bilatéraux actuels ou futurs conclus entre les parties en matière d'éducation, ni ne dérogera à leurs dispositions.

Résultats escomptés

On espère obtenir à long terme :

1. un système d'éducation qui satisfasse les besoins et les aspirations de tous les habitants du Yukon, y compris les membres des Premières nations, et qui permette à tous les élèves de bien travailler, de suivre des études postsecondaires, de bénéficier d'une formation et d'étudier tout au long de leur vie;

2. un engagement accru des Premières nations dans les écoles et le processus décisionnel en ce qui a trait à l'éducation au Yukon;

3. une plus grande réussite des élèves autochtones;

4. un financement plus large du système d'éducation du Yukon par le gouvernement fédéral.

Processus

Le processus tiendra compte des compétences de chacun dans le secteur de l'éducation et du fait que le Yukon se réserve le droit de prendre des décisions en ce qui a trait au système d'éducation publique, tout comme les Premières nations ont le droit de voter leurs propres lois en la matière. Conscients de la portée universelle de l'instruction, le ministre de l'Éducation et les Premières nations conviennent que les autres partenaires du domaine doivent aussi participer au processus. En faisant reposer le projet et le processus

sur les informations recueillies lors de la révision de la *Loi sur l'éducation*, on garantit que les éléments transmis à ce jour par toutes les parties prenantes seront pris en compte.

Le processus devrait permettre ce qui suit à court terme :

- cerner les grandes questions relatives à l'éducation au Yukon qui doivent être examinées, à partir des résultats de la révision de la *Loi sur l'éducation*;
- établir une vision commune de ce que le système d'éducation devrait apporter à l'ensemble des Yukonnais, y compris les membres des Premières nations;
- déterminer les obstacles aux buts et résultats communs poursuivis;
- élaborer des stratégies visant à lever les obstacles en modifiant les lois, les structures, les programmes et l'administration.

Méthodes

Une équipe de projet sera conjointement mise sur pied et présidée par les représentants du gouvernement du Yukon et du CYFN. Elle communiquera des rapports trimestriels au ministre de l'Éducation et au président de l'YCCOE, ainsi qu'aux représentants du Conseil tribal des Kaska et de la Première nation des Kwanlin Dün.

L'équipe de projet sera chargée de :

- rassembler les données passées et déterminer et valider les questions d'intérêt commun au Yukon, du point de vue des Premières nations;
- compiler et analyser les statistiques disponibles;
- établir les objectifs et résultats à atteindre, préciser les obstacles et établir les stratégies visant à les supprimer;
- élaborer un plan de consultation qui sera examiné et approuvé par le ministre et le président de l'YCCOE;
- examiner et entériner avec les Premières nations les objectifs et résultats à atteindre, les obstacles à lever et les stratégies à adopter;
- examiner et entériner avec les autres parties prenantes les objectifs et résultats à atteindre, les obstacles à lever et les stratégies à adopter;
- dresser la liste des priorités en matière de résultats, élaborer des stratégies et préparer un projet de rapport final;
- valider le projet de rapport final auprès des Premières nations et des autres partenaires;
- présenter au ministre de l'Éducation et au président de l'YCCOE le rapport final énonçant les questions et objectifs fondamentaux, les obstacles et les stratégies visant à les supprimer;
- travailler en collaboration afin que tous les paliers de gouvernement produisent des plans de mise en œuvre;
- élaborer et approuver les plans de mise en œuvre, en collaboration avec tous les paliers de gouvernement et partenaires.

Engagement du gouvernement fédéral

L'équipe de projet soumettra par ailleurs au ministre de l'Éducation et au président de l'YCCOE des recommandations sur la manière d'associer le gouvernement fédéral au processus de consultation et à la mise en œuvre des stratégies.

Le ministre de l'Éducation et le président de l'YCCOE pourront proposer que des sujets soient examinés avec le gouvernement fédéral par le biais du Forum intergouvernemental.

Prise de décision

L'équipe de projet approuvera ce qui suit :

1. le plan de consultation;

2. les rapports trimestriels présentés au ministre de l'Éducation, au président de l'YCCOE et aux représentants du Conseil tribal des Kaska et de la Première nation des Kwanlin Dün;

3. les objectifs et résultats à atteindre et les stratégies visant à les supprimer;

4. la liste des priorités en matière de résultats, les stratégies et le projet de rapport;

5. le rapport final présenté au ministre de l'Éducation, au président de l'YCCOE et aux représentants du Conseil tribal des Kaska et de la Première nation des Kwanlin Dün.

L'équipe de projet mènera ses travaux de manière concertée et prendra ses décisions de façon consensuelle.

S'il est impossible de parvenir à un accord sur une question importante, l'équipe de projet procédera comme suit pour résoudre le différend :

- les coprésidents prépareront un communiqué conjoint sur le sujet et les points de désaccord;
- les coprésidents transmettront le communiqué à chacun des responsables dont ils relèvent dans l'attente de plus amples instructions;
- si la question n'est pas résolue par ce moyen, elle sera soumise à l'attention du ministre de l'Éducation et du président de l'YCCOE qui devront trouver une solution.

Calendrier

Projet de réforme de l'éducation : Aperçu du déroulement		
Composante	Description	Durée
Phase 1	Mise sur pied du Comité de direction et de l'équipe de projet et préparation du plan de consultation et des informations nécessaires • Le Comité de direction et l'équipe de projet sont constitués • L'équipe de projet amorce les réunions préalables à la consultation • L'équipe de projet étudie les informations sur le système d'éducation, y compris les données recueillies pour la révision de la *Loi sur l'éducation* et plusieurs autres rapports et analyses sur le sujet réalisés au cours des cinq à dix dernières années • L'équipe de projet soumet un projet de plan de consultation à l'attention du Comité de direction (composé du ministre de l'Éducation, du président de l'YCCOE et de représentants de la Première nation des Kwanlin Dün et du Conseil tribal des Kaska • L'équipe de projet révise, selon qu'il convient, le projet de plan de consultation • L'équipe de projet prépare un protocole d'accord entre les Premières nations du Yukon et le Cabinet et révise le plan de consultation selon les indications des parties	4 mois
Phase 2	Mise en œuvre du processus de consultation • Les coprésidents examinent le document de consultation avec le Comité de direction • L'équipe de projet révise au besoin le document de consultation • L'équipe de projet organise des réunions avec les communautés • Les coprésidents communiquent au Comité de direction les résultats des réunions avec les communautés • L'équipe de projet élabore un projet de document qui propose les résultats à atteindre, détermine les obstacles et énonce les stratégies visant à les supprimer • L'équipe de projet examine le projet de document avec les Premières nations et les autres partenaires du monde de l'éducation • L'équipe de projet établit les priorités en fonction	12 mois

	des informations recueillies	
Phase 3	Élaboration du rapport final • Le projet de rapport final est préparé et examiné avec les Premières nations et les autres partenaires • Le rapport final est présenté au ministre de l'Éducation, au président de l'YCCOE et aux représentants du Conseil tribal des Kaska et de la Première nation des Kwanlin Dün	4 mois
Phase 4	Établissement des plans de mise en œuvre • L'équipe de projet supervise, en collaboration avec les gouvernements du Yukon et des Premières nations, l'élaboration des plans de mise en œuvre • L'équipe de projet prépare, avec le ministère de l'Éducation, les présentations au Cabinet sur les plans de mise en œuvre • L'équipe de projet prépare, avec le Secrétariat à l'autonomie gouvernementale du CYFN, des présentations sur les plans de mise en œuvre à l'intention des dirigeants des Premières nations du Yukon	7 mois
Phase 5	Publication des plans de mise en œuvre par le gouvernement du Yukon, le CYFN et les représentants du Conseil tribal des Kaska et de la Première nation des Kwanlin Dün • Les plans de mise en œuvre établissent les mesures à prendre, avec les échéances et les coûts associés	2 mois

Modèle de projet de réforme de l'éducation	
Comité de direction : Ministre de l'Éducation, président du Comité des chefs sur l'éducation du Yukon, représentants de la Première nation des Kwanlin Dün et du Conseil tribal des Kaska (réception des rapports trimestriels émanant de l'équipe de projet)	
Équipe de projet, septembre 2005	
• Coprésident du gouvernement du Yukon : Colin Kelly • Analyste des politiques du gouvernement du Yukon : Shenaz Ali • Agent de soutien du gouvernement du Yukon : Chris Bélanger • Adjointe administrative du gouvernement du Yukon/CYFN : Tina Elias • Adjointe administrative du gouvernement du Yukon/CYFN : Deby Bodman	• Coprésident du CYFN : Peter Johnson • Analyste des politiques du CYFN : Mary Easterson • Ex-coprésident du CYFN : Edmund Schultz
Ressources	
• Conseillers en matière de projet (au besoin) • Experts-conseils (au besoin) • Rédacteurs/éditeurs (au besoin)	

Consultation : Aperçu de la mise en route du projet

1. Définition de l'objet
   - Le ministère de l'Éducation prépare un énoncé de l'objet et des résultats attendus de la consultation, pour examen par le Comité de direction (voir ci-dessous).

2. Désignation des participants
   - Le ministre de l'Éducation, le président de l'YCCOE et les représentants de la Première nation des Kwanlin Dün et du Conseil tribal des Kaska composent le Comité de direction qui supervisera ce projet.
   - L'équipe de projet chargée de mener la consultation et de faire rapport au Comité de direction est mise sur pied.
     - Choix des deux coprésidents (un par le gouvernement du Yukon, l'autre par le CYFN);
     - Choix des deux analystes des politiques (un par le gouvernement du Yukon, l'autre par le CYFN);
     - Choix des conseillers en matière de projet.

3. Annonce du processus de consultation
   - Le ministère de l'Éducation prépare, pour le compte du ministre et du président de l'YCCOE, une lettre adressée à tous les chefs faisant le point sur le processus de consultation.
   - Le ministre de l'Éducation et le président de l'YCCOE, ainsi que les représentants de la Première nation des Kwanlin Dün et du Conseil tribal des Kaska, annoncent conjointement l'objet de la consultation et la création de l'équipe de projet.

4. Planification préalable à la consultation
   - Le ministère de l'Éducation prend les dispositions administratives voulues pour affecter des locaux à usage de bureaux et préparer la mise en route de la phase 1.
   - L'équipe de projet prépare à l'intention du Comité de direction un projet de plan de consultation qui renferme les informations suivantes :
     - les participants au projet et leurs fonctions;
     - les parties prenantes potentielles;
     - le processus en tant que tel (activités, échéances);
     - les coûts;
     - autres questions.
   - L'équipe de projet révise au besoin le projet de plan de consultation.
   - L'équipe de projet prépare un protocole d'accord entre les Premières Nations du Yukon et le Cabinet sur le plan de consultation pour examen par les Premières nations du Yukon et le Cabinet.
   - L'équipe de projet révise ou parachève le plan de consultation selon les indications données par les Premières nations du Yukon et le Cabinet.

5. Recherche préalable à la consultation
   L'équipe de projet examine les informations utiles sur la réforme de l'éducation en vue des discussions avec les Premières nations. Ces informations proviendront

notamment des travaux menés lors de la révision de la *Loi sur l'éducation* et d'un large éventail de rapports sur l'éducation préparés au fil du temps.

ANNEXE 2 : dispositions relatives à l'éducation dans les ententes définitives et les ententes sur l'autonomie gouvernementale

En mai 2006, onze des quatorze Premières nations du Yukon avaient conclu des ententes définitives et des ententes sur l'autonomie gouvernementale avec les gouvernements du Canada et du Yukon. Par ces instruments, les Premières nations ont acquis les pouvoirs et les compétences nécessaires pour se gouverner elles-mêmes et régir leurs citoyens, leurs terres et leurs ressources.

Les ententes définitives, qui sont des traités modernes reconnus par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, précisent ce qui peut être négocié dans les accords d'accompagnement en matière d'autonomie gouvernementale. L'article 24.2.1.4 de chaque entente définitive présente l'« éducation et la formation » comme un champ de négociation.

Les ententes sur l'autonomie gouvernementale confèrent aux Premières nations le pouvoir d'adopter des lois dans les domaines relevant de leur compétence, ainsi que le pouvoir d'élaborer et d'administrer des programmes s'y rapportant. La liste de ces pouvoirs, qui figure à la section 13 intitulée « Pouvoirs législatifs », englobe notamment l'éducation comme on peut le voir ci-dessous :

« 13.2 La Première nation des [nom] a le pouvoir d'édicter des textes législatifs portant sur les matières suivantes au Yukon :...

> « 13.2.8 La prestation de programmes et services d'éducation destinés aux citoyens qui choisissent d'en tirer parti, sauf l'agrément et la réglementation des services offerts à partir d'installations situées à l'extérieur des terres visées par le règlement; »

Ce pouvoir législatif est non coercitif et les citoyens ne sont pas obligés de tirer parti des programmes et services d'éducation des Premières nations.

Toutes les lois d'application générale au Yukon, comme la *Loi sur l'éducation*, continuent de s'appliquer aux citoyens des Premières nations et aux terres visées par le règlement jusqu'à ce qu'une disposition contraire soit prise ou jusqu'à ce qu'une loi des Premières nations remplace le texte législatif du gouvernement du Yukon. Les négociations concernant le transfert des programmes d'éducation du gouvernement à une Première nation peuvent avoir lieu sans que celle-ci n'ait édicté de loi.

Les ententes sur l'autonomie gouvernementale prévoient également un processus pour négocier le transfert des programmes et services du gouvernement aux Premières nations. Ce processus est étroitement associé aux accords de transfert financier en matière d'autonomie gouvernementale. Il est question de négociations en vue d'« ententes sur le transfert des programmes et services (ETPS) » aux sections 16, 17 et 18 des ententes sur l'autonomie gouvernementale. L'article 17.1 stipule ce qui suit :

> « Pendant qu'un accord de transfert financier en matière d'autonomie gouvernementale est en vigueur, la Première nation des [nom] et le gouvernement négocient les modalités de prise en charge par la Première nation des [nom] de la gestion, de l'administration et de la prestation des programmes ou services qui relèvent de la compétence de la Première nation des [nom], que celle-ci ait ou non édicté un texte législatif à ce sujet ».

Les négociations entreprises visent notamment à « fournir des ressources suffisantes pour garantir, d'une part, que le programme ou service que doit offrir la Première nation des [nom] est d'un niveau ou d'une qualité comparable à celui ou celle du programme ou service offert par le gouvernement, et d'autre part, pour éviter que la qualité du programme ou service existant ne diminue ».

Quant aux aspects financiers des ETPS, les ententes sur l'autonomie gouvernementale stipulent à l'article 16.1 que :

> « Le Canada et la Première nation des [nom] négocient… un accord de transfert financier en matière d'autonomie gouvernementale en vue de fournir à celle-ci les ressources qui lui permettront d'assurer des services publics à des niveaux raisonnablement comparables à ceux qui ont généralement cours au Yukon et ce, à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables ».

Les ententes sur l'autonomie gouvernementale prévoient que lorsqu'une ETPS est négociée, c'est le Canada qui finance le processus. Dans le cas de négociations concernant un programme au Yukon, le gouvernement du territoire doit communiquer les informations sur tous les coûts associés au programme. Lorsque les coûts assumés par le Yukon sont réduits suite au transfert d'un programme ou service à une Première nation, les économies nettes doivent être remises au Canada, selon les modalités indiquées dans la section 18 de l'entente. Le Yukon conserve la capacité de fournir à tous les autres résidents du Yukon le programme ou le service dont il demeure responsable.

Pour ce qui est de l'éducation, le Yukon doit conserver la capacité et les ressources nécessaires pour fournir les programmes et services visés aux résidents qui n'appartiennent pas aux Premières nations, ainsi qu'aux membres des Premières nations qui ne veulent pas tirer parti des programmes et services d'éducation destinés à ces groupes.

Les négociations concernant le financement d'une ETPS en matière d'éducation, par exemple, est un processus bilatéral entre le gouvernement fédéral et la Première nation.

Entente sur l'autonomie gouvernementale des Tr'ondëk Hwëch'in – Dispositions particulières

L'article 17.7 de l'entente sur l'autonomie gouvernementale des Tr'ondëk Hwëch'in est unique. Il prévoit la répartition et le partage des responsabilités entre le Yukon et la

Première nation en ce qui a trait à la conception, la fourniture et l'administration des programmes d'éducation dans les domaines suivants :

a) les services de counselling offerts aux élèves indiens;
b) la sensibilisation transculturelle des enseignants et des administrateurs;
c) la composition du personnel enseignant;
d) les programmes préscolaires, les programmes spéciaux et les programmes pour adultes;
e) les programmes de la maternelle à la douzième année;
f) l'évaluation des professeurs, des administrateurs et des autres employés.

L'article 17.7 constitue une variante des négociations types menées conformément à l'article 17.1. Sauf indication contraire, si les Tr'ondëk Hwëch'in et le gouvernement négocient un accord (type) en vertu de l'article 17.1, l'article 17.7, de même que les accords conclus en vertu de cet article, cessent d'être en vigueur.

Plusieurs autres Premières nations du Yukon ont exprimé le désir de modifier leur entente sur l'autonomie gouvernementale de manière à incorporer les mêmes dispositions particulières qui figurent dans l'entente des Tr'ondëk Hwëch'in. Ces dispositions découlent de l'article 24.3.2.3 de l'entente définitive.

NOTE À L'INTENTION DU LECTEUR : Cette annexe récapitule simplement les dispositions relatives à l'éducation qui figurent dans les ententes définitives et les ententes sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations, afin de donner une idée générale de ce qui est prévu dans ces instruments. Pour une compréhension complète du sujet, il convient de consulter toutes les dispositions pertinentes.

ANNEXE 3 : observations ne visant pas la *Loi sur l'éducation*

Selon les déclarations faites devant le Comité directeur de la révision de la *Loi sur l'éducation* en mai 2001

Gouvernance

- les organismes des différents paliers de gouvernement doivent se rencontrer et coopérer
- l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés confère aux minorités linguistiques, à savoir les Anglophones du Québec et les Francophones hors Québec,
- le droit à l'instruction dans la première langue apprise
- la langue et la culture nous rattachent à notre passé et à nos racines
- l'école consolide la transmission de la langue et de la culture qui se fait dans la famille
- la Cour suprême du Canada (école de Summerside, Île-du-Prince-Édouard, janvier 2000) a réaffirmé les droits des groupes minoritaires en matière de direction d'établissement scolaire, de langue et de culture
- il faudrait examiner et évaluer régulièrement le fonctionnement de la Division des écoles publiques (et de toute division similaire)
- une vérification par un tiers de l'emploi des ressources, comme celles effectuées par le vérificateur général, aiderait à accroître la responsabilisation et la confiance des parents et des communautés envers le système
- l'ensemble des règles, politiques, procédures et pratiques liées à l'éducation devraient être modifiées de manière à mieux suivre les principes de la responsabilité et des partenariats utiles
- les membres des conseils scolaires doivent recevoir une formation dans le domaine de la gouvernance

Administration

- davantage d'heures de secrétariat doivent être prévues dans le budget des petites écoles
- les élèves des zones rurales seraient peut-être plus à l'aise s'ils étaient supervisés par un enseignant d'une autre collectivité
- chaque établissement doit rendre des comptes sur les taux d'obtention de diplôme et d'achèvement des études, sur les activités parascolaires, sur les taux de scolarisation et de décrochage, etc.
- les dossiers scolaires devraient rester dans l'école
- il faut organiser plus de consultations sur l'élaboration des politiques
- chaque collectivité a des besoins particuliers
- davantage de consultations, comme celle-ci, sont nécessaires
- il faut que les Premières Nations et le gouvernement du Yukon soient plus proches
- on doit évaluer régulièrement les programmes pour s'assurer que l'enseignement dispensé répond bien aux besoins des élèves

- les revendications territoriales, les nouvelles technologies et l'évolution de la démographie auront un impact profond sur les écoles
- un ensemble de principes fondamentaux (assiduité, consommation d'alcool et de drogues, transport scolaire) devrait servir à établir les règlements adoptés par chaque conseil ou commission
- une politique sur les suspensions valide dans tout le territoire constituerait une bonne base pour les conseils scolaires
- l'âge ne devrait pas empêcher de s'inscrire dans le système d'instruction publique
- un code de conduite, comportant des étapes précises pour la résolution de conflit, doit être établi et s'appliquer à chacun
- le nombre d'élèves par classe devrait être réduit au niveau élémentaire : pas plus de 18 de la maternelle à la deuxième année, 20 en troisième année, 15 pour les classes combinées en zone rurale et 18 en zone urbaine

Appui du gouvernement fédéral

- il faut comparer les données sur les élèves des Premières nations (années d'enseignement, taux d'abandon, taux d'obtention de diplôme et pourcentage d'inscriptions en études générales) aux valeurs passées pour évaluer l'efficacité des programmes de garderie et des autres mesures qui ont été prises
- il convient de déterminer si les sommes investies dans les programmes destinés aux Premières nations sont proportionnées au pourcentage de la population totale que représentent ces dernières

Développement des ressources humaines

- le gouvernement doit aider le Ministère à prévenir l'épuisement professionnel au sein du corps enseignant
- il faut réduire le nombre de jours consacrés chaque année au perfectionnement professionnel
- la violence constitue un problème grave
- il n'y a pas assez d'aides-enseignants et leur rémunération est insuffisante
- il faut aider les enfants à mieux gérer les conflits
- on manque de conseillers qualifiés pour offrir un bon soutien d'ordre personnel et scolaire
- les assistants en éducation sont très peu formés et ils ont souvent besoin d'un soutien plus grand que celui que peut procurer l'enseignant
- toutes les écoles du Yukon ont besoin d'enseignants et d'aides-enseignants qui ont reçu une formation spéciale pour s'occuper des élèves qui présentent des troubles du comportement
- le perfectionnement professionnel devrait avoir lieu plus souvent à l'extérieur de l'année scolaire
- beaucoup d'enfants qui ont besoin d'une prise en charge ou d'un soutien particulier ne sont pas identifiés ou ne reçoivent pas l'attention voulue, alors qu'une détection et une intervention précoces sont essentielles

- toute offre d'emploi, de mutation ou de réinsertion à la suite d'une mise en disponibilité qui concerne une école catholique doit se faire avec l'assentiment de la corporation épiscopale catholique

Année scolaire

- le Yukon devrait s'aligner davantage sur le reste du pays
- les congés de Pâques et la semaine de relâche devraient être combinés quand c'est possible
- il faudrait rétablir les huit semaines de vacances scolaires l'été
- le nombre de journées pédagogiques devrait passer de trois à cinq (six si une conférence a lieu dans l'année)
- l'année scolaire devrait toujours débuter à la même date, à sept à dix jours près
- la durée d'une journée scolaire devrait être plus uniforme dans l'ensemble du territoire, afin de disposer de plus de temps pour dispenser un enseignement de valeur
- les écarts importants entre les dates d'ouverture et de fermeture des établissements créent des problèmes qu'il convient d'examiner
- il faut uniformiser les dates des vacances de Noël et des semaines de relâche en établissant des directives et énoncer certains principes pour aider les conseils scolaires à fixer le calendrier
- il faut déterminer à l'avance les dates des années scolaires au niveau élémentaire et secondaire; cela devrait être possible trois à cinq ans à l'avance
- certaines écoles ont allongé la journée scolaire au détriment des enfants et du cadre d'enseignement
- on dirait que le seul but d'allonger la journée scolaire est de raccourcir l'année scolaire
- le calendrier scolaire est beaucoup trop disparate, sans qu'on en perçoive les avantages
- les parents, les élèves et les enseignants sont de plus en plus déroutés et déçus par le manque d'uniformité des journées scolaires, qui a créé d'énormes problèmes logistiques
- la plupart des écoles ont réduit la durée totale des pauses pour les jeunes élèves ou les ont supprimés
- la longueur très variable des journées scolaires a eu des effets inattendus : réduction des pauses, rythme/stress accrus pour les élèves, les enseignants et les parents, hausse du coût du transport scolaire
- il faut allonger l'année scolaire de cinq jours (25 heures) pour le perfectionnement professionnel
- l'année scolaire devrait durer 195 jours de la maternelle à la septième année et 200 jours au niveau secondaire
- il faudrait fixer le calendrier scolaire par tranches de cinq années, avec révision et approbation annuelles, pour permettre une bonne planification
- les journées scolaires doivent avoir la même durée partout
- si l'enseignement dure plus de deux heures d'affilée au niveau élémentaire, les enfants doivent avoir du temps libre (pause) par la suite

- il faut raccourcir les vacances d'été et allonger les congés en cours d'année en spécifiant que les vacances d'été ne devraient pas excéder dix semaines complètes

Partenariats

- les ministères de l'Éducation, de la Santé et des Affaires sociales et de la Justice vont dans des directions différentes; il faut qu'ils travaillent ensemble
- les organismes qui reçoivent de l'argent pour s'occuper de nos enfants devraient coopérer davantage
- les responsables doivent établir plus de partenariats, à l'échelle du territoire, du gouvernement fédéral, des Premières nations, des municipalités comme des entreprises
- nous avons besoin de stratégies constructives qui créent de vrais partenariats avec nos familles et élèves; cela comprend le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, un dialogue constant, la participation des parents, la culture, la langue et la santé
- on a besoin de conseillers à l'intérieur des écoles
- les camps culturels conviennent particulièrement bien aux programmes de réhabilitation
- le Ministère doit collaborer avec les parents afin d'assister la famille et d'éviter de plus gros problèmes
- plusieurs institutions doivent intervenir de concert lorsque le manque d'autorité parentale nuit à la scolarité d'un enfant
- lorsqu'un élève enfreint le règlement de l'école, des mesures adaptées doivent être prises et appuyées par l'ensemble des intervenants en éducation
- l'approche interinstitutions (intervention précoce) doit être prévue en apportant des modifications aux lois pertinentes; les autres ministères, tels celui de la Justice et de la Santé et des Affaires sociales, doivent partager de manière officielle leurs ressources et leurs obligations
- la répartition des responsabilités entre les ministères provoque des situations inacceptables qui empêchent d'obtenir certains services, par exemple en orthophonie, physiothérapie, ergothérapie et audiologie
- les services dispensés au Child Development Centre (CDC) par le ministère de la Santé et des Affaires sociales doivent être accessibles aux enfants d'âge préscolaire quand ils entrent dans le système scolaire
- le ministère de l'Éducation doit élaborer avec d'autres ministères un système qui garantit la continuité des services offerts aux enfants en difficulté, de la petite enfance jusqu'à l'entrée dans la vie active ou dans un établissement postsecondaire, en passant par toutes les années préscolaires et scolaires
- la communauté et le ministère de l'Éducation doivent mieux coordonner les services offerts

Enseignement à l'enfance en difficulté/enfance douée

- le ministère de l'Éducation doit développer une conception en matière d'enseignement à l'enfance en difficulté

- le directeur/coordonnateur de l'enseignement à l'enfance en difficulté doit détenir une formation et une expérience poussées dans ce domaine
- un programme différent doit être établi pour les enfants doués
- on ne fait pas assez pour les enfants en difficulté et pour ceux qui sont doués
- la plupart des débats portent sur les enfants qui ne sont pas doués
- les enseignants doivent recevoir une formation plus poussée sur la manière de travailler avec les enfants en difficulté
- l'enseignement à l'enfance en difficulté devrait se faire dans un lieu différent
- un assistant en éducation devrait travailler à long terme avec un enfant en difficulté
- les enfants en difficulté devraient bénéficier de programmes et d'un appui adaptés
- le système devrait être axé sur la prévention plutôt que sur l'intervention
- il faudrait déterminer la part du budget qui est affectée aux enfants en difficulté
- l'appui aux enfants du spectre autistique devrait comprendre une approche concrète, une planification intense avec les autres élèves et le milieu social et un soutien familial
- les enfants intelligents et doués ne sont pas assez stimulés en classe et doivent recevoir plus d'aide
- la plupart des élèves qui souffrent d'une déficience non apparente sortent du système scolaire en cinquième ou sixième année
- on ne tolère pratiquement aucun comportement particulier au sein du système
- il est rare que l'on reconnaisse les déficiences et que l'on modifie les salles de classe et les techniques pédagogiques
- un plan d'études individualisé doit mettre l'accent sur les méthodes et outils nécessaires pour répondre à tous les besoins de l'élève et pas seulement sur ceux que l'école ou le système peut offrir
- une formation plus poussée est requise sur les types d'intervention qui sont adaptés face à des comportements liés aux déficiences
- la structure du Ministère nuit à la communication
- les programmes scolaires offerts et les ressources humaines disponibles ne répondent pas aux besoins des élèves doués
- un gestionnaire de cas doit coordonner les interventions auxquelles sont associés d'autres ministères
- si un plan d'études individualisé est établi, les parents, l'élève (le cas échéant) ou l'administrateur scolaire doivent pouvoir consulter un défenseur des droits des élèves
- l'intervention précoce est efficace
- certains parents pensent que trop de ressources sont affectées aux élèves en difficulté, au détriment des autres enfants
- certains parents pensent que la présence d'élèves en difficulté dans les classes nuit aux autres enfants
- les écoles doivent concilier les droits des enfants en difficulté avec ceux des autres élèves

Prématernelle/éducation préscolaire/maternelle

- tous les établissements devraient dispenser une éducation préscolaire
- l'éducation préscolaire facilite l'apprentissage et l'adaptation au milieu scolaire
- un programme d'enseignement pour tous, débutant une année plus tôt, devrait faire l'objet d'un projet pilote
- le gouvernement du Yukon et les Premières nations devraient financer conjointement un programme qui va de la maternelle à la quatrième année
- la culture et les langues des Premières nations devraient être enseignées de la maternelle à la quatrième année
- toutes les écoles qui ont une maternelle devraient pouvoir offrir cet enseignement cinq jours pleins par semaine si le conseil scolaire en fait la demande, en accord avec l'administration de l'établissement
- toutes les écoles qui ont une maternelle devraient pouvoir offrir un enseignement de prématernelle si le conseil scolaire en fait la demande, en accord avec l'administration de l'établissement
- quand un enfant prend du retard ou risque de prendre du retard, le CDC intervient généralement
- les prestataires de soins aux enfants doivent bénéficier de possibilités d'éducation avec le soutien du Ministère
- il faut soutenir le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et les autres programmes d'intervention précoce présentant un intérêt culturel auxquels sont associés les parents et les communautés
- une éducation préscolaire de qualité favorise le développement de l'enfant et sa réussite au niveau élémentaire et secondaire
- les programmes de maternelle à plein temps facilitent l'acquisition du langage
- le degré de formation des éducateurs et les conditions de travail sont les deux facteurs qui déterminent le plus la qualité des services préscolaires
- il faudrait établir un programme de prématernelle ou de maternelle prolongée pour les enfants dont l'entrée à l'école doit être préparée

Études à domicile/Enseignement à distance

- le Ministère devrait offrir davantage de programmes d'enseignement à distance
- les enfants qui ont étudié à domicile n'ont pas acquis les apprentissages voulus quand ils entrent dans le système; leurs progrès doivent être suivis de plus près
- certains parents ont de la difficulté à utiliser les installations dont dispose l'école
- les élèves qui ont étudié à domicile ne peuvent entrer en onzième et douzième année que s'ils ont habité chez eux pendant trois ans
- le ministère de l'Éducation assure et facilite l'accès aux ressources pédagogiques si le parent ou l'élève en fait la demande
- il faudrait mettre sur pied des conseils de parents élus qui disposent de fonds, de moyens de rétribution et de ressources comme les conseils scolaires
- les enfants progressent et apprennent à leur propre rythme et différemment selon le contexte
- le Yukon devrait étudier de près à l'aide dont bénéficie l'enseignement à domicile dans les Territoires du Nord-Ouest, en Alberta et en Colombie-Britannique

- l'enseignement à distance (cours par correspondance en Colombie-Britannique) devrait être gratuit car il s'agit d'une forme d'instruction à domicile
- il faudrait créer une Division de l'enseignement à domicile ou affecter plusieurs membres du personnel à cette seule fonction
- un enseignant-ressource itinérant devrait se rendre régulièrement dans les collectivités pour aider les familles dont un enfant étudie à domicile
- le Ministère devrait revoir les lois, politiques et procédures qui existent en matière d'enseignement à domicile
- beaucoup d'éducateurs à domicile négligent d'inscrire leurs enfants auprès du ministère de l'Éducation
- la Division des écoles publiques est dans l'incapacité de suivre les progrès des élèves non inscrits ou de leur faire passer des examens
- beaucoup d'éducateurs à domicile ne semblent pas savoir que des fonds sont affectés au soutien et aux services
- les nouvelles technologies permettent de conjuguer l'enseignement à domicile et l'enseignement classique
- on a besoin d'une stratégie de communication qui explique mieux aux parents et aux élèves leurs droits et leurs obligations en matière d'études à domicile

Élèves des Premières nations

- les élèves des zones rurales devraient pouvoir passer trois semaines à l'école secondaire de Porter Creek, à Whitehorse, afin de se mettre à niveau et de faciliter la transition
- plutôt que d'aller à Whitehorse, les élèves pourraient bénéficier d'un enseignement à distance
- les élèves de onzième et douzième année devraient pouvoir suivre quelques cours de niveau postsecondaire
- on devrait consulter davantage les parents lorsqu'un élève éprouve des difficultés ou doit redoubler
- une intervention précoce est nécessaire pour aider les élèves
- les parents doivent instruire leurs enfants à domicile et les assister
- davantage d'assistants en éducation devraient être mis au service des élèves
- on a besoin de plus d'assistants en éducation et d'enseignants qui appartiennent aux Premières nations
- le renforcement positif devrait être plus largement employé
- les élèves devraient intervenir davantage dans le choix de leurs cours
- on devrait essayer de faire des échanges d'élèves à l'intérieur du territoire
- le Ministère devrait communiquer avec la famille si un enfant n'a pas mangé quand il arrive à l'école
- les plans d'études individualisés devraient être définis plus clairement
- il faut plus de personnel pour s'occuper des élèves en difficulté
- les normes éducatives diffèrent d'une école à l'autre
- les compétences de base, tels l'écriture, la lecture et l'arithmétique, doivent être enseignés de manière efficace en maternelle et en première année
- il faudrait soutenir le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones

- il pourrait être bon que l'enseignement dure toute l'année
- il faudrait savoir combien d'élèves continuent à étudier après la neuvième année
- il faudrait faire passer sans tarder des tests aux enfants chez lesquels on soupçonne un problème
- les élèves ne reçoivent pas l'enseignement de culture générale dont ils ont besoin pour entrer à l'université
- les enfants qui ont des difficultés à faire leurs devoirs devraient recevoir une plus grande aide personnalisée
- l'école devrait offrir davantage de cours techniques
- chaque établissement suit ses propres règles en matière d'absentéisme
- il faut inciter fortement les élèves à se diriger vers les métiers en grande demande, par le biais de la *Loi sur l'aide financière destinée aux étudiants*
- on devrait inciter les diplômés à rester au Yukon pendant un nombre minimum d'années, par exemple cinq ans pour un médecin, trois pour une infirmière
- les enfants qui ont de la difficulté à lire et à écrire apprennent souvent très bien avec un matériel visuel
- quand on a établi qu'un enfant avait une difficulté, cette étiquette le suit tout au long de sa scolarité
- on ne cherche pas avec les familles d'élèves qui abandonnent leurs études un moyen de les faire revenir à l'école
- les parents qui sont mal à l'aise dans le milieu scolaire devraient pouvoir se faire représenter par le directeur de l'éducation, le coordonnateur des liaisons avec les Premières nations (CELC), le chef ou toute autre personne
- sans la participation des Premières nations, les écoles du Yukon ne répondront jamais aux besoins des élèves appartenant aux peuples autochtones
- le tutorat devrait remplacer les classes spéciales
- l'orientation professionnelle devrait être offerte dès la dixième année
- les enfants des Premières nations doivent acquérir les mêmes aptitudes que les autres
- les programmes d'études doivent comprendre l'échange d'élèves, la visite d'autres écoles et la planification des études et des carrières afin de préparer les élèves des zones rurales à entrer dans une école secondaire

Passage de la prématernelle à la maternelle

- le travail de préparation réalisé auprès des enfants de maternelle mérite d'être soutenu
- le passage du CDC à l'école doit être facilité et plus de ressources cliniques doivent être affectées aux programmes spéciaux
- un enfant qui passe du CDC à l'école devrait être orienté systématiquement vers un programme spécial
- certains enfants qui ont besoin d'une aide particulière ont beaucoup de mal à s'intégrer s'ils ne sont pas jugés exceptionnels, surtout dans le domaine du langage et de l'orthophonie

Passage de l'enseignement secondaire au niveau postsecondaire

- le passage du secondaire au postsecondaire devrait comprendre une planification souple de carrières intéressantes
- les élèves devraient recevoir le double de crédits quand un cours suivi au Collège du Yukon correspond à un cours dispensé dans un établissement secondaire
- de nouvelles méthodes et stratégies d'enseignement devraient être élaborées grâce aux technologies de l'information et à l'infrastructure de communication
- les programmes d'enseignement postsecondaire sont mieux adaptés aux élèves âgés de 19 ans et plus

Passage d'une zone rurale à une zone urbaine

- les élèves des zones rurales ont du mal à suivre le rythme des élèves de Whitehorse
- les enfants partent trop tôt, ils ne sont pas assez mûrs pour faire de bons choix
- les élèves des zones rurales devraient pouvoir passer trois semaines à l'école secondaire de Porter Creek, à Whitehorse, afin de se mettre à niveau et de faciliter la transition
- il faudrait se pencher sur les critères de classement
- on pousse les élèves à avancer dans le système même s'ils n'ont pas les aptitudes voulues
- quand ils arrivent à Whitehorse, les élèves se sentent inadaptés parce qu'ils ont de moins bonnes notes
- les élèves pourraient recevoir un enseignement à distance au lieu d'aller à Whitehorse
- l'enfant devrait rester dans sa collectivité afin que sa famille puisse mieux le guider dans la vie
- l'enseignement à Whitehorse revient cher; il faudrait d'autres solutions
- les enfants entrent à peine dans l'adolescence, ils sont extrêmement sensibles
- il faudrait envisager de créer des écoles secondaires en milieu rural
- le taux d'abandon est élevé parce qu'il est difficile de déménager à Whitehorse
- même si la priorité est de maintenir les enfants dans leur collectivité, ils doivent avoir la possibilité de suivre les cours nécessaires pour entrer à l'université
- il doit y avoir davantage de travailleurs des Premières nations dans les résidences
- les enfants qui quittent Old Crow ne sont pas au niveau quand ils arrivent à Whitehorse
- le taux d'abandon est extrêmement élevé
- les élèves abandonnent après une semaine de dixième année à Whitehorse
- les questions et les problèmes ne sont pas les mêmes dans les collectivités et à Whitehorse
- les écoles locales devraient assurer l'enseignement jusqu'à la douzième année
- si les élèves échouent dans le système éducatif qui leur est imposé, l'organisme responsable doit veiller à ce que des changements soient apportés pour que les enfants des Premières nations réussissent
- les élèves ne sont pas préparés au système en place à Whitehorse et sont confrontés à des difficultés et des échecs

- les écoles locales doivent avoir les mêmes normes et produire les mêmes résultats, du point de vue des cours, que les établissements de Whitehorse

Compétences des diplômés

- on pousse les élèves à avancer dans le système même s'ils n'ont pas acquis les aptitudes voulues
- les gens qui ont étudié jusqu'en douzième année sont mécontents quand ils découvrent qu'ils n'ont pas le niveau correspondant
- il n'y a pas assez de communication entre le Ministère et les parents et élèves
- les élèves que l'on a forcés à avancer dans le système sont déçus car ils savent qu'ils n'ont pas appris ce qu'ils devraient savoir
- les élèves ne devraient progresser d'une année que lorsqu'ils ont les compétences voulues
- si les enfants qui ne vont pas à l'école sont autorisés à progresser, cela a un impact sur les autres enfants
- les enfants devraient redoubler quand c'est nécessaire; sinon, des moyens supplémentaires devront être affectés pour les aider à rattraper leur retard
- il serait peut-être préférable d'offrir des programmes alternatifs que de pousser les élèves
- une attention plus grande est nécessaire pendant les premières années scolaires, au lieu d'obliger les élèves à avancer
- les élèves devraient recevoir une assistance quand ils en ont besoin, à tout moment de l'année
- si les élèves sont autorisés à progresser d'une année alors qu'ils ne remplissent pas les conditions voulues, les problèmes sont amplifiés et l'apprentissage est perturbé

Suspensions

- La suspension n'est pas une punition suffisante; un espace spécial devrait être aménagé pour que les élèves y travaillent
- les élèves en difficulté devraient passer du temps dans le milieu naturel et cela devrait être compté dans leur année scolaire
- plus on ferme de portes, plus on crée de problèmes pour l'avenir
- les élèves vont continuer à mal se comporter pour être renvoyés chez eux
- il faut trouver ensemble une autre solution que le renvoi à la maison
- les élèves qui abandonnent ou qui sont exclus doivent être aidés à réintégrer l'école
- les collectivités devraient mettre en œuvre un plan quand des élèves sont exclus
- un élève renvoyé ou suspendu comprend qu'il ne fait pas partie de l'école
- pour les élèves, le renvoi ou la suspension est une sorte de récompense
- trop de suspensions se font sans suivi ni conséquences; l'enfant doit avoir des devoirs à faire à la maison
- l'AYSA (association des administrateurs d'écoles du Yukon) demande que des règles claires soient formulées relativement à la procédure d'appel et que les membres des conseils scolaires reçoivent une formation dans ce domaine

- l'établissement et l'élève doivent faire des efforts pour que la scolarité puisse se poursuivre
- le renvoi et la suspension doivent être des solutions de dernier recours
- divers organismes ou ressources doivent intervenir, outre le personnel scolaire
- le Ministère doit élaborer des politiques relativement à la suspension ou l'expulsion d'élèves en difficulté
- il faut évaluer soigneusement les enfants en difficulté
- des mesures adaptées sont prises avant d'envisager la suspension d'un élève en difficulté
- les motifs de suspension d'élèves en difficulté doivent être clairs et adaptés
- un programme éducatif ou des interventions utiles doivent être prévus pendant la suspension
- il faut planifier le retour de l'élève à l'école pour que tout se passe bien
- une entente entre l'école et la famille est nécessaire pour lutter contre l'absentéisme
- on a besoin de plus d'initiatives locales qui puissent remplacer l'école
- aucune suspension ne devrait durer plus de deux jours, sauf si c'est nécessaire pour assurer la sécurité de l'élève et du personnel
- les suspensions devraient être remplacées par des mesures disciplinaires obligeant l'élève à donner du temps à l'école
- on ne devrait pas interdire à un élève d'entrer dans la classe parce qu'il est retard; il doit être mis en retenue
- la suspension freine les progrès scolaires et va à l'encontre de l'objet même de l'école, qui est de favoriser l'apprentissage des élèves
- une absence de dix jours peut avoir de graves conséquences pour les élèves, mêmes les meilleurs, surtout dans les dernières années
- étant donné que beaucoup d'élèves qui sont suspendus dix jours ne veulent pas être à l'école de toute façon, cette mesure disciplinaire n'a aucune efficacité

Programmes d'études

- la communauté devrait être davantage associée à l'élaboration des programmes d'études
- les programmes d'études doivent porter davantage sur les Premières nations
- la communauté devrait intervenir davantage lors du recrutement des enseignants, puisqu'ils feront partie de la collectivité
- l'apprentissage accéléré est fortement recommandé et devrait continuer à bénéficier d'un soutien
- il n'y a pas assez de cours sur l'art au cours des dernières années d'études
- il devrait y avoir plus de cours sur l'histoire du Yukon
- le rattrapage en lecture devrait se poursuivre, il a donné d'excellents résultats
- les arts favorisent le développement de l'enfant dans sa globalité, y compris chez ceux qui éprouvent des difficultés
- les élèves sont sensibles à l'enseignement visuel et les matières théoriques pourraient être enseignées par le biais d'un programme artistique
- on devrait accorder davantage de place à l'éducation physique

- les assistants en éducation devraient se rendre dans les familles des élèves
- les heures d'enseignement ne conviennent pas
- les enseignants et les assistants en éducation devraient sortir un peu plus souvent de l'école pour comprendre les besoins particuliers des élèves
- l'enseignement de l'informatique devrait être amélioré dans les écoles rurales
- on doit pouvoir accéder au réseau Internet
- il faudrait donner davantage de cours d'histoire
- l'hymne national devrait être chanté dans les écoles
- les écoles des zones rurales ont besoin d'une plus grande aide en matière de technologie; les élèves doivent connaître les dernières technologies quand ils terminent leurs études
- il faudrait enseigner davantage l'histoire des Premières nations à l'école
- on devrait faire plus largement appel à des enseignants spécialisés
- plus de temps devrait être consacré chaque semaine à l'apprentissage d'une langue seconde, que ce soit le français ou une langue des Premières nations
- si la vidéoconférence était accessible dans les collectivités, les enseignants de l'extérieur pourraient dispenser leurs cours dans l'ensemble du territoire
- si les élèves ont besoin d'un cours de chimie en douzième année, l'école doit l'offrir
- les élèves ne devraient pas avoir à suivre de cours de rattrapage après la douzième année
- l'Entente définitive cadre devrait faire partie du programme d'études et les ententes locales devraient être enseignées aux membres des communautés
- trente minutes par jour devraient être consacrées à la langue et à la culture
- les programmes d'études doivent être élaborés de manière plus locale
- on a besoin de nouvelles façons d'instruire nos enfants
- les programmes d'études ne procurent toujours pas les aptitudes nécessaires pour travailler en entreprise dans la collectivité
- il y a trop de choix de cours pendant les dernières années d'études
- les élèves devraient être obligés de suivre certains cours de base, par exemple la biologie, la physique et le calcul
- les cours artistiques et techniques doivent être mieux financés
- il n'y a aucun préalable dans le programme d'études avant la onzième année
- certaines activités traditionnelles peuvent renforcer la confiance en soi des élèves
- il faudrait soutenir certaines activités traditionnelles, telles la chasse et le piégeage
- les apprentissages liés aux activités traditionnelles aident les élèves à se sentir valorisés
- il est essentiel que les arts soient enseignés à l'école car cela aide dans tous les domaines
- il faut étudier soigneusement les programmes d'études en place dans d'autres provinces pour voir s'ils pourraient s'appliquer ici
- les programmes devraient être élaborés à l'échelon local pour favoriser la participation de la communauté au système
- les arts, le théâtre et la musique doivent être enseignés à l'école

- il faudrait financer les camps de pêche, les camps culturels, la chasse, la cueillette des baies et le piégeage
- on devrait s'attacher davantage à l'enseignement des arts
- le système d'éducation doit procurer les ressources nécessaires pour bien expliquer l'histoire, la langue, la culture, les droits et les valeurs des Premières nations du Yukon ainsi que le rôle que jouent celles-ci dans la société moderne
- les programmes d'études doivent faire une place plus grande à la culture; il faut élargir les méthodes d'enseignement de manière à pouvoir inclure d'autres matières
- un guide pédagogique spécial (ERI) devrait être élaboré afin que tous les élèves connaissent les cultures, les interactions culturelles, l'histoire et les questions actuelles du Nord
- des programmes d'études établis localement devraient permettre d'atteindre les objectifs d'apprentissage prescrits
- la culture des Premières nations devrait être présentée comme une culture dynamique et vivante, fondée sur des valeurs spirituelles immuables, profondément enracinée dans le milieu naturel, qui s'exprime encore aujourd'hui
- l'histoire des Premières nations ne devrait pas être enseignée séparément des autres faits marquants survenus au Yukon, par exemple la construction de la route
- les enseignants doivent disposer de matériel didactique de grande qualité pour faciliter l'intégration de la culture des Premières nations
- il faudrait débloquer des moyens pour que les aînés et les membres de la communauté puissent se rendre dans les écoles
- les Premières nations doivent participer, par le biais de leurs gouvernements et en qualité de partenaires, à l'éducation de leurs enfants
- il serait bon d'enseigner la manière de vivre dans la nature, le piégeage, les modes de vie traditionnels et les techniques de survie
- les personnalités des Premières nations devraient participer à la planification des programmes d'études afin que les aspects locaux et les activités culturelles y figurent comme il convient
- des activités de plein air, des excursions et des travaux pratiques doivent enrichir l'enseignement de la culture des Premières nations
- les activités saisonnières, par exemple la chasse, le piégeage, la raquette, le ramassage du bois et la vie sous la tente pourraient faire partie des programmes d'éducation physique, de sciences, d'études sociales, de langue et des arts
- quand les aînés viennent raconter des histoires ou expliquer comment faire la cuisine, chasser et piéger, les élèves peuvent noter les informations et les faire publier ensuite pour les mettre dans la bibliothèque ou les partager avec d'autres écoles
- il faudrait créer une Division de l'éducation des Premières nations qui fournirait le matériel et les programmes et qui orienterait le travail des enseignants
- la présence d'un aîné sur place est primordiale pour la réussite de nos enfants
- les classes d'arts doivent faire appel aux artistes locaux, par exemple ceux qui font du perlage, confectionnent des raquettes ou peignent

- on doit faire appel à des personnes-ressources locales pour élaborer du matériel et des initiatives qui présentent un intérêt culturel
- des programmes d'apprentissage par l'expérience devraient être offerts dans de nombreux domaines, y compris l'éducation en plein air et les beaux-arts; il n'y a pas assez de personnel pour cela à Whitehorse, et encore moins dans les collectivités
- les programmes d'études sont dépassés et les langues devraient être enseignées de manière à pouvoir être parlées
- il faut former davantage d'enseignants au sein des Premières nations
- on a besoin d'un département et d'un conseiller des langues autochtones
- les enseignants doivent être mieux formés et plus qualifiés
- les élèves et les parents devraient participer à l'évaluation des programmes d'études
- l'observation au poste de travail est un bon programme, qui doit être élargi et soutenu
- la Conférence annuelle sur la jeunesse et le leadership remporte un succès grandissant et mérite d'être soutenue
- le système scolaire ne prépare pas bien les élèves au marché du travail en constante évolution
- aucun mécanisme ne permet aux entreprises de faire entendre leur voix dans le système scolaire
- l'orientation professionnelle est enseignée séparément des autres matières
- il est extrêmement important que les communautés aient une vision commune
- le Ministère doit s'assurer que les enseignants détiennent la formation et les moyens qui sont nécessaires pour offrir efficacement les programmes de planification de carrière et de développement personnel
- il faudrait revoir le Plan stratégique sur les partenariats en éducation de 1994
- le programme d'études des technologies doit être étoffé, y compris la formation des éducateurs et les logiciels destinés aux élèves
- les éducateurs doivent s'engager à étudier toute leur vie
- il faudrait analyser plus justement et plus rapidement les problèmes associés aux programmes d'études et au comportement des élèves
- il faut offrir aux élèves des formes d'apprentissage stimulantes et amusantes
- les programmes d'études doivent être enrichis grâce à des partenariats et les communautés doivent participer à leur élaboration
- il faut que les élèves soient davantage associés à l'éducation qu'ils reçoivent (y compris par l'évaluation des programmes)
- les élèves doivent connaître leurs droits en ce qui a trait à l'éducation et à la manière dont ils sont traités par les éducateurs et les autres intervenants
- les objectifs des programmes d'études et les résultats escomptés doivent être clairement exposés aux parents
- les bulletins ne donnent pas assez d'information, ils doivent être modifiés
- les élèves doivent maîtriser tous les éléments du nouveau programme d'études et du tronc commun avant de progresser d'une année

- les éducateurs doivent recevoir une formation solide avant de mettre en œuvre de nouveaux programmes
- les élèves doivent pouvoir saisir les analogies, définir les termes, analyser un texte, trouver l'idée générale, tirer des conclusions, suivre un raisonnement logique, faire des déductions, utiliser les indices contextuels et suivre un plan
- il faut analyser à fond les exigences futures de toutes les professions et tous les métiers
- tout changement doit comprendre l'appui aux familles, plutôt que le recours à des organismes sociaux lorsqu'un foyer ou une personne est en difficulté
- ramener les résultats à la moyenne revient dans la plupart des classes à niveler l'apprentissage vers le bas
- il a été prouvé que la durée optimale d'un cours est de 45 minutes; un cours de 80 minutes est beaucoup trop long
- il est primordial pour la réussite des élèves que les enseignants aient des échanges personnels avec eux
- les élèves doivent êtres versés en informatique
- la tolérance devrait faire partie du programme d'études
- les aptitudes, les attitudes et les ambitions des élèves ne sont pas les mêmes, mais les programmes d'études reposent sur l'hypothèse qu'elles le sont
- l'objet même de l'éducation s'est dégradé, il ne s'agit plus de transmettre des connaissances et des aptitudes particulières à des enfants particuliers, mais de produire un grand nombre de diplômés sans distinction
- dans d'autres pays, on a constitué différents niveaux selon les particularités des élèves et cela a donné de bons résultats
- il faut repenser le modèle actuel d'enseignement intégré
- les élèves sont différents, ils ont besoin d'un milieu particulier, d'objectifs d'apprentissage propres, de programmes d'études adaptés, de sortes de classes variées et de professeurs différents
- les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment une matière progressent quand même sous l'influence des parents et sur recommandation du Ministère
- les parents sont les premiers éducateurs et ils doivent participer à l'établissement des politiques et des grandes lignes de l'éducation
- il est extrêmement important de créer et d'encourager la mise sur pied de bons partenariats auxquels sont associés les parents et le public
- l'éducation devrait aider les enfants à développer leur plein potentiel sur le plan intellectuel, physique, social, émotif, culturel, esthétique et spirituel
- il faudrait prendre en considération toutes les facettes du développement personnel, y compris la spiritualité
- on doit inclure dans les programmes d'études le patrimoine spirituel, culturel et linguistique des Autochtones du Yukon, la contribution historique des Franco-Yukonnais, la richesse multiculturelle du Canada et l'héritage chrétien qui compose une bonne partie de la mosaïque confessionnelle de notre pays
- le programme d'éducation et l'appui procuré par le personnel ne répondent pas aux besoins des élèves doués
- l'enseignement doit être efficace, fondamental et habilitant

- pour bien remplir sa fonction, le système scolaire doit croire à la réussite de tous les enfants et les aider à croire en eux-mêmes
- une bonne éducation stimule l'intégrité de la personne, le sens d'appartenance à la communauté et l'action dans le monde
- une bonne éducation favorise l'instauration d'une société informée, ouverte et confiante qui cherche constamment à apprendre et à se développer
- une bonne éducation apprend à observer, juger puis agir; elle permet aux élèves de comprendre comment les choses fonctionnent et sont liées entre elles
- une bonne éducation apporte aux élèves la capacité de questionner, d'analyser et de relier les choses
- les éducateurs doivent faire en sorte que les élèves deviennent des personnes responsables qui se soucient des autres, en leur montrant les besoins qui existent et en leur donnant l'occasion de partager et de s'occuper des pauvres, de plaider en faveur de la paix et de faire preuve d'un véritable respect envers l'environnement et la planète
- les éducateurs doivent aider les élèves à se sentir importants et à penser et agir par eux-mêmes, en leur offrant des possibilités de voir les situations de différents points de vue et de développer une pensée critique et réfléchie
- on ne sait pas vraiment si les programmes d'études élaborés à l'échelon local seront intégrés dans le programme scolaire général
- il est possible que les Premières nations n'aient pas assez de ressources, par exemple pour mettre au point des programmes d'études
- on devrait consacrer plus de temps à l'alphabétisation et aux mathématiques, surtout de la première à la troisième année; il faudrait donc réduire ou supprimer d'autres cours
- répondre aux besoins des élèves des Premières nations devrait être l'un des critères de rendement
- il est nécessaire d'évaluer plusieurs programmes, par exemple l'éducation en plein air, l'apprentissage par l'expérience et les programmes novateurs
- le nombre d'élèves inscrits au programme en français accuse un recul à F.H. Collins
- les élèves qui suivent des cours d'immersion en français sont stigmatisés; ils forment une minorité et souffrent de discrimination constante
- pendant les premières années du niveau secondaire, les élèves en immersion française suivent des cours d'anglais à part; cela crée une séparation linguistique et sociale au sein de l'école
- certaines formes d'art et de théâtre devraient être obligatoires jusqu'à la fin du secondaire; un plus large appui doit être accordé à l'enseignement des arts à F.H. Collins et au programme de musique, arts et théâtre
- un bon programme d'activités de groupe, comme une bonne équipe sportive, redonne le moral dans les écoles
- l'annexe de Wood Street serait parfaite pour un programme d'arts étendu
- on pense à tort que le programme de musique, arts et théâtre revient cher et n'est pas assez théorique; il devrait pourtant bénéficier du plus large soutien

Écoles des Premières nations

- il faut créer une école d'immersion dans les langues des Premières nations
- on devrait fournir un appui et des moyens suffisants, comme ceux procurés aux écoles françaises, pour ouvrir une école gérée par les Premières nations
- les écoles des Premières nations devraient être reconnues officiellement, comme le sont les écoles françaises et catholiques
- on a besoin d'une plus grande maîtrise de l'éducation à l'échelon local; on devrait se pencher sur les écoles qui sont dirigées localement dans le reste du pays

Langues autochtones

- plus d'enseignants des Premières nations devraient apprendre à parler et enseigner les langues des Premières nations dans les écoles
- plus de 10 à 15 minutes par jour devraient être consacrées à l'enseignement des langues des Premières nations
- le gouvernement du Yukon devrait accorder des fonds suffisants pour établir des programmes sur la culture, les traditions et les langues dans les écoles, mais aussi à l'extérieur des écoles
- les cours de langues autochtones ne devraient pas être séparés, mais être au cœur de toute l'école
- les élèves des Premières nations doivent être exposés à leur langue et acquérir des aptitudes langagières

Programmes d'immersion dans les langues des Premières nations

- on devrait créer un camp avec des aînés qui parlent uniquement les langues autochtones
- les élèves devraient recevoir des crédits quand ils s'inscrivent à des camps culturels et ils devraient emporter avec eux une partie de leurs devoirs scolaires
- pour contrer l'absentéisme, les élèves devraient avoir à réaliser un projet de mathématiques ou de lecture dans la nature et devraient faire une rédaction sur ce qui s'est passé; cela les intéresserait davantage
- il faudrait créer un programme d'immersion de la maternelle à la quatrième ou cinquième année avec des fonds du gouvernement du Yukon
- on devrait évaluer les écoles tous les trois ans, pour déterminer ce qui va bien et ce qui doit être amélioré dans les programmes éducatifs et les services offerts aux Premières nations, y compris les progrès accomplis par les élèves
- il faudrait financer un projet pilote d'immersion dans les langues des Premières nations
- un programme d'immersion dans les langues ou dans la culture des Premières nations devrait être mis en place à Old Crow

Formation des enseignants

- on a besoin de diplômés du YNTEP (programme yukonnais de formation des enseignants autochtones) dans les collectivités
- il est bon que les enseignants connaissent la culture des Premières nations
- on a besoin d'enseignants spécialisés pour les problèmes de comportement

- les enseignants devraient être tenus de suivre des cours de recyclage
- tous les nouveaux enseignants devraient être obligés de suivre un cours certifié par le gouvernement sur la culture et l'histoire des Premières nations et un cours certifié par le CYFN sur l'histoire et les revendications territoriales des Premières nations
- le Ministère devrait répondre à la demande croissante d'enseignants certifiés détenant une majeure en langue dans le souci de préserver les langues des Premières nations
- les enseignants qui souhaitent devenir directeur ou directeur adjoint d'école devraient pouvoir bénéficier d'une formation
- le personnel des écoles doit être guidé par un programme élaboré par les Premières nations locales
- les CELC doivent recevoir une formation en counselling et en résolution de conflit
- le personnel qui vient d'arriver doit se tourner davantage vers la communauté; dans les collectivités, cela pourrait comprendre des excursions dans la nature
- les conseillers doivent se tenir au courant des exigences à satisfaire pour suivre un enseignement postsecondaire et pour exercer différentes professions
- les nouveaux enseignants doivent recevoir un plus grand soutien, par exemple être jumelés à un autre enseignant
- plus de temps rémunéré devrait être accordé aux enseignants pour qu'ils puissent préparer leurs cours et bien dispenser l'enseignement
- le Yukon devrait regarder ce qui se fait ailleurs et éviter de répéter les mêmes erreurs
- il est difficile pour les professeurs d'enseigner le programme quand les besoins sont très différents au sein d'une classe
- les enseignants organisent beaucoup d'activités parascolaires sans recevoir de rémunération supplémentaire; la communauté devrait s'y associer davantage
- les enseignants travaillent très fort pour répondre aux besoins des élèves, mais ces besoins sont très différents
- on a besoin de services dans la communauté pour aider les enfants en difficulté
- un plus grand soutien doit être apporté aux enseignants
- on a besoin de plus d'assistants en éducation
- la grande diversité des programmes d'études est exigeante pour les enseignants
- les aînés sont dépositaires d'une grande richesse que l'école doit mettre à profit

Méthodes de recrutement

- les logements ne sont pas adaptés aux enseignants qui ont une famille
- il faut examiner les stratégies de recrutement et de maintien en poste des enseignants
- les enseignants devraient obligatoirement détenir des connaissances sur les Premières nations du Yukon
- les écoles ont besoin de plus de tuteurs
- on a besoin de plus d'enseignants et de tuteurs des Premières nations
- on a besoin de plus de conseillers des Premières nations dans les écoles

- la communauté devrait avoir davantage son mot à dire sur le personnel enseignant qui est embauché
- on a besoin de plus d'assistants en éducation pour les enfants en difficulté
- parmi les responsabilités des conseils scolaires figurent l'embauche du directeur mais pas son licenciement; il faut revoir ce point
- les conseils scolaires doivent intervenir lors du recrutement des administrateurs
- les enseignants affectés dans une collectivité rurale doivent être mieux préparés
- les enseignants devraient arriver dans la collectivité deux semaines au moins avant le début des classes
- il appartient aux Premières nations de bien accueillir les enseignants
- des membres de la communauté et le conseil des aînés devraient faire partie de l'équipe qui embauche le directeur d'école
- l'éducation est la responsabilité de tous
- il devrait être plus facile d'obtenir une formation pour devenir adjoint d'enseignement, orthopédagogue, etc. afin que l'on puisse embaucher des gens de la communauté
- on a besoin d'aides-enseignants
- il devrait y avoir autant d'hommes que de femmes dans le corps enseignant
- les enfants en difficulté doivent bénéficier d'un enseignement individuel dans toute la mesure du possible
- on a besoin de plus d'assistants en éducation
- la rémunération des aides-enseignants et des assistants en éducation n'est pas suffisante
- il faut définir plus clairement les tâches et les responsabilités des assistants en éducation
- la politique d'embauche à l'échelon local empêche l'apport de nouvelles idées
- la manière dont on détermine qui bénéficie des services d'un assistant en éducation est trop compliquée; il faudrait peut-être en affecter un à chaque classe
- il faut recruter des professeurs suppléants qualifiés, surtout au niveau secondaire
- les assistants en éducation devraient obligatoirement détenir une formation et des qualifications
- il faudrait embaucher des assistants en éducation à l'échelon local
- le Ministère devrait fournir un appui financier pour les assistants en éducation
- on devrait envisager d'embaucher un candidat des Premières Nations avant un diplômé du YNTEP qui est originaire d'une autre province, d'un autre territoire ou d'un autre pays
- tout doit être fait pour que les diplômés des Premières nations occupent les postes administratifs
- les candidats des Premières nations doivent passer avant les autres
- on embauche des enseignants inexpérimentés et certains d'entre eux ne restent pas longtemps
- on a besoin de conseillers dans l'école pour aider les élèves tout au long de la journée

Conseils scolaires

- les membres des conseils scolaires ont besoin de connaître leurs responsabilités et d'être aidés dans les procédures
- les membres des conseils scolaires ont besoin de sentir qu'on les écoute et qu'ils ont une influence
- les écoles à charte sont très importantes, il faudrait étudier la question
- les conseils scolaires doivent être soutenus par le Ministère; ils ne peuvent résoudre les problèmes si on ne les écoute pas
- les conseils scolaires ne sont pas devenus aussi autonomes qu'on le pensait

Méthodes d'évaluation des écoles du Yukon

- étant donné que les écoles doivent être évaluées tous les cinq ans et que le territoire compte à peu près 25 établissements, le ministère de l'Éducation doit veiller à ce qu'on en évalue à peu près cinq chaque année
- les renseignements fournis par l'équipe d'évaluation interne devraient servir à préciser les forces et les faiblesses et à formuler des objectifs à long terme pour l'école
- chaque équipe d'évaluation interne devrait rendre compte de la population scolaire et des programmes d'études
- l'équipe d'évaluation externe devrait certifier que l'on a suivi la procédure prescrite et que la mission et les buts énoncés découlent des renseignements recueillis lors de l'évaluation

Bureau des élections

- les règles régissant l'élection des membres des conseils scolaires sont inadaptées
- les administrateurs des écoles effectuent à toutes fins pratiques une présélection des membres du conseil
- quelle que soit la bonne volonté des parents qui siègent aux conseils scolaires, leur participation à la gouvernance ne donne rien car ils n'ont pas de véritables pouvoirs et ne peuvent prendre de décision
- le Bureau des élections et le ministère de l'Éducation ne travaillent pas en partenariat
- il faudrait peut-être étudier différents modèles de direction d'école
- chaque école devrait peut-être avoir un conseil de parents d'élèves au lieu d'un conseil scolaire
- on devrait se demander si le Bureau des élections devrait continuer à se charger des élections

ANNEXE 4 : projets de recommandations issus de la conférence jeunesse

Des élèves ont assisté à la conférence jeunesse intitulée *Education : The Way We See It*. L'événement a été organisé le 17 novembre 2006, au titre du projet de réforme de l'éducation, dans les locaux du Conseil des Premières nations du Yukon (CYFN). Ils ont participé à des ateliers au cours desquels on leur a posé les six questions suivantes :

1) Quelle importance accordez-vous à votre éducation?
2) Quelles formes de soutien vous aident à rester à l'école?
3) Quel soutien supplémentaire vous aiderait à obtenir votre diplôme d'études secondaires?
4) Quels facteurs pourraient vous conduire ou vous ont conduit à quitter l'école?
5) Qu'est-ce qui pourrait rendre vos études plus enrichissantes ou satisfaisantes?
6) Quels sont les obstacles à votre réussite scolaire et les défis à relever?

Résumé des réponses

1. Par le biais du Plan de mise en œuvre du projet de collaboration interministérielle et en partenariat avec les Premières nations du Yukon, le ministère de l'Éducation devrait envisager d'appuyer toutes les communautés du Yukon dans les domaines suivants :

    a. les adolescentes enceintes et les parents adolescents;
    b. l'orientation personnelle;
    c. l'orientation professionnelle;
    d. l'aide en matière de consommation de drogue et d'alcool.

2. Le ministère de l'Éducation devrait donner aux élèves plus d'occasions de participer à des programmes d'apprentissage par l'expérience.

3. En partenariat avec les Premières nations du Yukon, le ministère de l'Éducation devrait offrir davantage de programmes fondés sur les connaissances culturelles et traditionnelles, y compris les programmes d'apprentissage par l'expérience, et donner plus de possibilités d'y participer.

4. Le ministère de l'Éducation, les Premières nations du Yukon et les groupes communautaires devraient poursuivre les initiatives visant à favoriser une alimentation saine et un mode de vie sain.

5. Le ministère de l'Éducation devrait, en collaboration avec les Premières nations du Yukon, continuer d'étendre, à tous les niveaux scolaires, les programmes d'enseignement à contenu culturel.

6. Le ministère de l'Éducation devrait, en collaboration avec les Premières nations du Yukon, continuer d'accroître les possibilités de s'inscrire à des cours axés sur les aptitudes et des formations techniques, en particulier dans les milieux ruraux.

7. Le ministère de l'Éducation devrait, en collaboration avec les Premières nations du Yukon, chercher des solutions aux problèmes d'adaptation que vivent les élèves qui passent d'un milieu rural à un milieu urbain et continuer à appuyer les élèves des écoles secondaires rurales qui doivent poursuivre leurs études à Whitehorse.

8. Le ministère de l'Éducation devrait, en collaboration avec les Premières nations du Yukon, envisager de reconnaître et de récompenser, dans l'ensemble du territoire, tous les élèves qui font preuve d'initiative dans leur milieu scolaire.

9. Le ministère de l'Éducation devrait, en collaboration avec les Premières nations du Yukon, envisager de reconnaître et de récompenser, dans l'ensemble du territoire, tous les élèves qui améliorent leurs résultats scolaires.

10. Le ministère de l'Éducation devrait, en collaboration avec les Premières nations du Yukon, envisager différentes possibilités d'accroître la sensibilisation transculturelle dans toutes les écoles du Yukon.

ANNEXE 5 : présentation de la Commission des droits de la personne du Yukon

Veiller à ce que nos enfants connaissent leurs droits et leurs obligations

« Toute personne a droit à l'éducation. ...l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix ». Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.

Le Canada a signé cette déclaration et, par la suite, diverses conventions internationales dont le but est de combattre la discrimination et de veiller à ce que l'éducation favorise le respect des valeurs, de la langue et de l'identité culturelle des enfants, ainsi que des valeurs de notre pays. Les principes essentiels de la Déclaration en ce qui a trait à l'éducation sont « le plein épanouissement de la personnalité humaine », « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales », la promotion de « la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations [p. ex. les membres des Premières nations et le reste de la société], et tous les groupes raciaux et religieux » et « la paix ». Dans l'optique de la Commission des droits de la personne du Yukon, tous les secteurs de la société, y compris le système d'éducation, doivent déployer des efforts considérables pour éliminer la discrimination et le racisme et appuyer les changements fondamentaux nécessaires pour atteindre ces buts.

Le projet de réforme de l'éducation permet de revoir le système d'éducation du Yukon à la lumière de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais également de la *Loi sur les droits de la personne* du Yukon. En vertu de cette loi, l'éducation est considérée comme un « service » à la population et, par conséquent, comme un espace de vie et une prestation gouvernementale à « préserver » de toute discrimination dans la manière dont les personnes sont traitées dans notre système d'éducation.

Même si la partie 4 de la *Loi sur l'éducation* stipule que l'un des buts et objectifs du système d'éducation du Yukon est de favoriser la reconnaissance de l'égalité des résidents du Yukon en conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur les droits de la personne*, il n'existe aucun programme d'enseignement complet destiné à atteindre ce but de la maternelle à la douzième année. Il convient de combler cette lacune si nous voulons créer une culture des droits de la personne dans chaque école.

Les droits de la personne ne servent pas seulement à déposer des plaintes et à obtenir réparation (aussi importants que puissent être ces mécanismes). Ils sont surtout l'expression des valeurs de civisme et de responsabilité sociale qui permettent de résoudre les conflits, de créer une harmonie sociale, de favoriser la participation pleine et entière des citoyens, de promouvoir la paix et la stabilité sociale.

Il est maintenant reconnu en vertu des instruments relatifs aux droits de la personne, telles les conventions et déclarations des Nations Unies signées par le Canada, que

l'enseignement des droits de la personne est une composante essentielle de ces droits eux-mêmes; si on ne connaît pas ou ne comprend pas ses droits, il est impossible de les faire valoir, de les respecter, les promouvoir et les protéger. Chaque enfant du Yukon devrait donc apprendre quels sont ses droits fondamentaux, de manière adaptée à son âge de la maternelle à la douzième année, ainsi que ses obligations juridiques et responsabilités relativement au respect des droits des autres, dans le cadre de son apprentissage, de sa responsabilité sociale et de sa citoyenneté. Il s'agit d'un aspect primordial du processus de renforcement des capacités de nos enfants et de notre société face à l'avenir et à ses multiples enjeux.

Veiller à ce que nos enfants soient parties prenantes dans un système d'éducation inclusif et adaptée aux différentes cultures

La Commission des droits de la personne du Yukon a examiné les thèmes issus des consultations préalables menées auprès des organisations et des communautés des Premières nations, thèmes semblables à ceux qui figuraient dans les documents plus anciens visant la réforme de l'éducation. Il semble toutefois manquer un modèle ou un cadre de travail pour analyser adéquatement ces questions et aider à cerner les lacunes du système actuel et à déterminer les interventions et programmes qui donnent de bons résultats auprès des élèves des Premières nations.

La Commission a établi un projet de modèle qui comporte huit aspects importants pour mettre en place un « système d'éducation inclusif et adapté aux différentes cultures ». Les points essentiels, qui pourraient constituer le point de départ des discussions avec les éducateurs, sont « la culture organisationnelle » (un milieu qui accepte diverses cultures, langues, capacités et structures familiales), « la gouvernance » (les éléments apportés et les décisions prises par les Premières nations, les fonctions importantes remplies par les conseils et comités scolaires), « l'administration » (l'obligation de rendre compte des directeurs d'école et des fonctionnaires supérieurs, y compris les administrateurs, les sous-ministres adjoints et les sous-ministres – en ce qui a trait à la collecte des données et à l'établissement des programmes, mais aussi relativement aux résultats scolaires), « les politiques et la prise de décision » (les politiques susceptibles d'avoir des impacts sur la culture, les ressources requises pour mettre en œuvre les politiques et pratiques en matière d'équité) et « la communication » avec des populations diverses ayant différents niveaux d'alphabétisme. Ce sont des éléments déterminants qui établissent le contexte général à partir duquel on pourra examiner et évaluer les progrès accomplis dans la mise en place d'un système d'éducation sensible aux besoins des peuples autochtones et des autres populations.

La Commission estime que les connaissances et la culture de nos Premières nations ne sont pas présentées de manière adéquate dans le système scolaire, sur le plan de la langue, de l'enseignement des traditions, des valeurs et des modes d'apprentissage. Il manque également de membres des Premières nations à tous les niveaux de l'enseignement, à tous les échelons de l'administration et aux postes de décision clés du ministère de l'Éducation. La pédagogie autochtone, fondée sur l'apprentissage par l'expérience, devrait être étudiée et intégrée dans les programmes destinés à tous les élèves, dans le souci de faciliter leur progression scolaire et de favoriser le respect des valeurs et

connaissances autochtones, ainsi que de faire partager ce patrimoine à l'ensemble des élèves, qu'ils soient autochtones ou non. Il est primordial que les deux communautés se fassent confiance et se comprennent, et le système d'éducation est un véhicule privilégié pour atteindre ce but.

RECOMMANDATION 1. Prévoir, dans la *Loi sur l'éducation*, l'enseignement des droits de la personne de la maternelle à la douzième année dans le cadre du programme d'études prescrit, en supprimant la mention « optionnel » à l'article 28 de la *Loi* et en établissant un mécanisme pour l'application de l'article 38 de la même *Loi*, qui stipule que « les élèves sont tenus de respecter les droits d'autrui ».

RECOMMANDATION 2. Prévoir, dans la *Loi sur l'éducation*, que chaque école et le ministère de l'Éducation doit réaliser tous les trois ans une évaluation de l'équité et s'employer à régler les problèmes d'équité relevés suite à l'examen de la compétence culturelle du personnel et des élèves et à la découverte de tout obstacle structurel à l'apprentissage et à l'intégration des élèves et employés autochtones. Cela vaut également pour les personnes handicapées ou les personnes qui, du fait de leur orientation sexuelle, leur appartenance religieuse ou leur identité ethnique, risquent davantage de souffrir d'intimidation, de harcèlement et d'isolement. Cette évaluation devrait comprendre des consultations avec les gouvernements des Premières nations du Yukon, les conseils et commissions scolaires, les élèves et les parents. (La Commission note par ailleurs que de nombreuses communautés autochtones ont des coutumes ou traditions se rapportant à l'adoption d'enfants et aux responsabilités à leur égard, dont certaines sont antérieures à l'institution des structures politiques fédérales ou territoriales, qui influent sur la prise de décision en matière d'éducation. Ce point devrait être examiné dans le cadre de la recommandation 2.)

RECOMMANDATION 3. Prévoir, dans la *Loi sur l'éducation*, que le programme d'études prescrit de la maternelle à la douzième année, en particulier au niveau secondaire, doit comporter l'étude approfondie de l'histoire des Premières nations du Yukon. Ces cours doivent présenter l'époque précédant l'arrivée des Blancs, y compris les traditions, les systèmes d'administration et les structures sociales des Autochtones, l'impact des premiers contacts et du colonialisme, incluant les effets du pensionnat et du déni des libertés fondamentales (p. ex. droit de pratiquer des cérémonies traditionnelles comme le potlatch) et des droits civiques (p. ex. droit de vote, etc.) sur la santé et les capacités des Premières nations, et enfin, les traités de revendication territoriale et les ententes sur l'autonomie gouvernementale plus récents. Le programme d'enseignement devrait être élaboré en partenariat avec les gouvernements des Premières nations et pourrait s'inspirer des travaux déjà en cours dans les écoles et au sein du Ministère.

Le projet de réforme de l'éducation a commencé en août 2005. Il a donné lieu à des consultations dans l'ensemble du territoire. Les membres de l'équipe de projet ont participé à plus de 130 réunions, consultations, groupes de discussion et présentations associant le gouvernement fédéral, les gouvernements des Premières nations du Yukon, le Conseil des Premières nations du Yukon, les conseils scolaires et le public. Ils ont aussi rencontré divers groupes d'intérêt, dont ceux du Centre des langues autochtones du Yukon, du Sommet sur la consultation sur les services correctionnels, du bureau de l'ombudsman, du programme yukonnais de formation des enseignants autochtones, de la Stratégie sur l'alphabétisation du Yukon, de Food for Learning et de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes.